

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 03/07/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

**Conseiller absent** : Éric RETAILLEAU

**Secrétaire de séance** : Laurence MICHOT

-----  
**24-33-02 RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2024-2025**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dépenses et recettes du service cantine scolaire pour l'année 2024-2025

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2024-2025 comme suit :

- Repas régulier : 4.40 €
- Repas occasionnel : 5.78 €
- Tarif absence : 3 €
- Repas adultes : 7.14 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 10/07/2024  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthie

